

Liste des prestations exigées

Tableaux cliniques / Indications à la réhabilitation respiratoire

- BPCO (J40-J44)
- Mucoviscidose (E84)
- Asthme (J45)
- Affections pulmonaires interstitielles (J80-J84)
- Affections de la paroi thoracique et des muscles respiratoires (M40,M41,G71,G72)
- Autres affections pulmonaires chroniques
(également celles nécessitant des appareils respiratoires) (J98, J99)
- Traitement pré- et postopératoire en cas d'opération des poumons (J95)

Liste des prestations exigées

1. Direction médicale responsable

- Direction assurée par à un médecin spécialisé en pneumologie
- Présence médicale permanente dans l'établissement
- Etablissement reconnu pour la formation FMH en pneumologie (exigence valable uniquement pour la réhabilitation respiratoire en séjour hospitalier)

2. Organisation et équipements

- Programme d'alerte en cas d'urgence; formation régulière en réanimation (2x par année) pour médecins, infirmières, infirmiers et autres collaborateurs et collaboratrices impliqués dans la thérapie
- Matériel complet de réanimation, y compris pour la ventilation nasale et trachéale
- Oxymétrie de longue durée
- Oxygénothérapie mobile (oxygène liquide)

3. Examen des patients

3.1 Examen d'entrée

- Test de marche de 6 minutes avec échelle de dyspnée

- Examen de l'état actuel par ergométrie (si possible ergospirométrie) et analyse des gaz du sang au repos et à l'effort (cycloergomètre ou tapis roulant)
- Test de la fonction pulmonaire, y compris volume résiduel (pour autant qu'en cas de situation stable, cet examen n'ait pas eu lieu dans le courant des quatre dernières semaines)
- Profil des facteurs de risque radiographie du thorax (si non réalisée dans le courant des quatre dernières semaines)
- HbCO ou mesure de la cotinine urinaire
- bilan allergique
- Questionnaire portant sur la qualité de vie (SF36 ou analogue)

3.2 Examen de sortie

- Test de marche de 6 minutes avec échelle de dyspnée
- HbCO ou mesure de la cotinine urinaire
- Questionnaire portant sur la qualité de vie

4. Points spéciaux

4.1 Programme d'entraînement à l'exercice physique

- Supervision assurée par des physiothérapeutes spécialement formés, présents lors de toutes les activités;
- Entraînement contrôlé à l'exercice prescrit par un médecin, en petits groupes (minimum 2 personnes) à raison d'au moins 10 séances par semaine (dont 5 séances pour l'entraînement d'endurance) dans le cadre d'une réhabilitation en séjour hospitalier, ou d'au moins 2 séances par semaine dans le cadre d'une réhabilitation ambulatoire.

4.2 Education des patients

- Au moins 6 séances en groupe (contenu de l'instruction : compréhension de la maladie, comportement, nutrition, désaccoutumance au tabac, méthodes de traitement) avec collaboration active de la famille.

4.3 Désaccoutumance au tabac

-

4.4 Conseils et remise des moyens auxiliaires (ligues pulmonaires)

- Oxygénothérapie à domicile, y compris déambulation et par application transtrachéale;
- Ventilation à domicile, y compris thérapie CPAP;
- Inhalothérapie au moyen d'appareils;
- Conseils en matière d'allergies, directives concernant l'hygiène du logement (dépolluissage, animaux domestiques).

5. Rapport final

Résultats des examens, documentation sur le déroulement du traitement et l'évolution de la pathologie, aspects physiques et psychologiques, thérapie médicamenteuse actuelle, proposition en vue d'autres mesures de diagnostic et de thérapie (programme écrit d'entraînement), recommandation destinée à conforter le renoncement au tabac et contrôle de l'utilisation des moyens auxiliaires

6. Contrôle de qualité

- Mise en oeuvre des prestations exigées;
- Statistiques des patients (diagnostics principaux, complications : réanimations, cas de décès, intubation de longue durée);
- Appréciation des résultats obtenus: distance parcourue en 6 minutes de marche
- questionnaire portant sur la qualité de vie
- renoncement à la nicotine (HbCO ou cotinine urinaire).

4.5 Entraide (ligues pulmonaires)- Consultations individuelles ou en groupe par un/une psychologue ou par une personne spécialement formée (groupe " Coping ") - Techniques de relaxation - Recommandation à l'adresse de groupes d'entraide

Conseil individuel ou en groupe, produits contenant de la nicotine, ligne d'aide téléphonique, éventuel contrôle téléphonique subséquent.- BPCO (J40-J44) - Mucoviscidose (E84) - Asthme (J45) - Affections pulmonaires interstitielles (J80-J84) - Affections de la paroi thoracique et des muscles respiratoires (M40,M41,G71,G72) - Autres affections pulmonaires chroniques (également celles nécessitant des appareilsrespiratoires) (J98, J99) - Traitement pré- et postopératoire en cas d'opération des poumons (J95) Liste des prestations exigées1.
Direction médicale responsable

1. Direction médicale responsable